

Arrêté du Maire

2023- 6-14

Objet : Restriction temporaire de circulation à l'occasion des funérailles de
M. Gilles BARBIEUX, Maire de FAUMONT (59) le 01/07/2023 Route Nationale.

Florence GEORGES, 1^{ère} Adjointe de la Commune de FAUMONT (59),
VU le code de la route, notamment les articles R411-30 et R 411-31 modifiés ;
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et
L 2213-2 ;
VU les pouvoirs de police du Maire.
VU les funérailles de M. le Maire, Gilles BARBIEUX, qui auront lieu le 01/07/2023 en l'Eglise
Saint-Roch à FAUMONT (59) Route Nationale.
VU l'affluence attendue à cette occasion.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité afin d'éviter tout accident le
Samedi 01/07/2023 à l'occasion des funérailles de M. Gilles BARBIEUX, Maire de FAUMONT
(59), sur la Route Nationale.

ARRÊTE

Article 1er : La circulation sera limitée à 30 km/h sur la Route Nationale du rond-point jusqu'à
la Résidence Henri LESPAGNOL le 01/07/2023 de 8h30 à 14h.

Article 02 : Une signalisation conforme à la réglementation sera mise en place par les services
techniques de la commune.

Article 03 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout
officier de police judiciaire ou agent de force publique habilité à dresser un procès-verbal
conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 04 : : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal
administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Me la 1^{ère} Adjointe de FAUMONT (59) et M. le Commandant de la brigade de
Gendarmerie de Orchies (59) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- M. le Président du Département du Nord (59).
- M. le Sous-Préfet de DOUAI (59).
- Les services techniques de FAUMONT (59).

Fait à Faumont, le 29 juin 2023

Pour le Maire empêché
La 1^{ère} Adjointe,
Florence GEORGES

